



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au règlement harmonisé des ports de La Grande Béroche

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

Les trois ports de La Grande Béroche (Bevaix, Saint-Aubin et Vaumarcus) ont chacun leur règlement ; cette situation est logiquement héritée de la fusion et du fonctionnement des anciennes communes.

2. Nécessité

Dans la logique d'harmoniser et de simplifier la législation communale, il est nécessaire de proposer un règlement unique pour les trois ports de notre commune.

3. Proposition

Le règlement qui est proposé est une fusion améliorée des trois anciens règlements.

La commission des règlements, ainsi que les deux sociétés locales, le club nautique de Bevaix (CNB) et le cercle de la voile de la Béroche (CVB), ont été consultées lorsque la première version de ce nouveau règlement a été réalisée. Une grande partie de leurs remarques ont été prises en compte et sont intégrées dans la version qui vous est proposée.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'accepter ce règlement harmonisé et se tient à disposition pour tout complément d'information.

St-Aubin-Sauges, le 28 avril 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Thierry Pittet

Le secrétaire

Maxime Rognon